

Politique et mémoire historique au Cameroun : le cas de Rudolf Duala Manga Bell

Jovensel NGAMALEU¹

Joël Gabriel NGAMENI²

Introduction

Le poème-dédicace du dramaturge camerounais David Mbanga Eyombwan dans sa pièce théâtrale *Ngum a jemea ou la foi inébranlable de Rudolf Dualla Manga Bell*³ est un éloge à son personnage littéraire éponyme :

À toi le martyr / Tu as résisté jusqu'au sacrifice suprême pour défendre la dignité et la liberté de ton peuple. / Si j'étais fortuné, j'érigerai une statue en ton honneur comme le méritent tous ceux qui ont rendu des services exceptionnels à la patrie. / Néanmoins, je t'offre ce que j'ai de plus précieux. / Puisse cette pièce de théâtre qui retrace ton glorieux parcours t'immortaliser⁴ !

Le titre de la pièce et cette dédicace mettent en évidence les valeurs chères à ce personnage historique mais également celles caractéristiques de sa personnalité, en l'occurrence l'héroïsme, la résistance, le sens du sacrifice, la détermination, la dignité et la liberté. RD Manga Bell est pour le dramaturge « un modèle d'engagement politique ». Le fait de vouloir l'« immortaliser » à travers sa pièce constitue « un engagement patriotique » chez

¹ City University of New York, États-Unis.

² Washington University in St. Louis, États-Unis.

³ Il existe plusieurs orthographes de ce nom mais la plus répandue est Rudolf Duala Manga Bell. Nous privilégions cette version et dans la suite nous employons sa forme abrégée : RD Manga Bell.

⁴ Eyombwan Mbanga, David, *Ngum a Jemea. La foi inébranlable de Rudolf Dualla Manga Bell*. Yaoundé/Douala, PUCAC & CICD, 2017, p. 17.

Eyombwan qui s'est investi dans l'écriture mémorielle destinée à rendre « un [vibrant] hommage posthume » à ce personnage historique⁵. Ce travail de transmission mémorielle ne doit pas être l'apanage de la littérature. Certes, comme le précise Véronique Tadjou, « la littérature a cette faculté de créer un espace de mémoire »⁶ ; mais la construction, la gestion et la circulation de la mémoire historique est aussi influencée par la sphère politique, notamment par l'État. Cela dit, qui est RD Manga Bell et que retenir de son rôle dans le nationalisme camerounais ? Par ailleurs, comment est gérée sa mémoire par l'État du Cameroun et que révèle cette posture politique mémorielle vis-à-vis de cette figure historique nationale ? Ces deux questions vont constituer la toile de fond de notre réflexion. Pour ce faire, nous envisageons d'abord de préciser le contexte historique qui a vu émerger la figure politique résistante de RD Manga Bell afin de montrer son rôle pionnier dans la lutte anticoloniale. Nous analysons ensuite la gestion politique de la mémoire de ce personnage historique et ses implications.

1. RD Manga Bell : l'homme face à l'histoire

Il est important de faire un bref rappel historique pour cerner quelques épisodes phares ayant marqué le parcours héroïque du roi RD Manga Bell. Né le 24 avril 1873, le prince RD Manga Bell est le fils du King August Manga Ndumbé Bell. Il devient le nouveau « King Bell », en 1908 après la mort de son père. Sa mission politique est de diriger le peuple duala « constitué des Bonadoubé, des Bonamandoné, des Bonapriso ainsi que de tous les habitants et

⁵ Ngamaleu, Jovensel, « Le héros de l'histoire et le témoin posthume ou deux modèles d'engagement patriotique : une lecture de *Ngum a Jemea ou la foi inébranlable de Rudolf Dualla Manga Bell* de David Mbanga Eyombwan », in Albert Jiatsa Jokeng, Carole Njiomouo Langa et Daniel Houli, *Littératures camerounaises : devoirs de mémoire et politiques du pardon*, Paris, L'Harmattan, 2020.

⁶ Sophie, Eva, « Véronique Tadjou : "La littérature a cette faculté de créer un espace de mémoire" », *Jeune Afrique*, 2017, <https://www.jeuneafrique.com/662928/culture/veronique-tadjou-la-litterature-a-cette-faculte-de-creer-un-espace-de-memoire/moire>.

propriétaires terriens du Plateau Joss⁷ ». Le roi RD Manga Bell a été l'un des pionniers du nationalisme camerounais à l'ère du protectorat allemand (1884-1916)⁸. Il s'est illustré par son courage, sa détermination et son patriotisme exemplaires.



RD Manga Bell (1873-1914), crédit photo : Sarah Schuermann⁹

Le Cameroun est en effet placé sous protectorat allemand après la signature du Traité germano-douala. Ce traité « a été signé le 12 juillet 1884 entre deux firmes commerciales allemandes¹⁰ et les rois Ndumbé Lobè Bell et Akwa Dika Mpondo de la côte camerounaise¹¹ ». La conséquence de cette signature du traité est

⁷ Ngamaleu, *art. cit.*, p. 65.

⁸ Le régime de protectorat s'achève en 1916, après l'échec de l'Allemagne à la guerre de 14-18.

⁹ Voir <https://blackcentraleurope.com/biographies/rudolf-duala-manga-bell-by-sarah-schuermann/>

¹⁰ Représentées par Edouard Schmidt et Johannes Voss.

¹¹ Sandjè Ngando, Rodrigue, « Le *Traité germano-douala* du 12 juillet 1884 : étude contemporaine sur la formation des contrats dans l'ordre juridique intemporel. » *Revue québécoise de droit international/Quebec*

immédiate. « Deux jours après, Gustav Natchigal prend officiellement possession du Cameroun qui devient "Kamerun", un protectorat allemand. À partir de 1885, les Allemands débudent leur exploration du territoire national. Jusqu'à 1901 la résidence des gouverneurs est implantée à Douala¹² ». RD Manga Bell, allé en Allemagne pour suivre des études de droit à l'université de Bonn, retourne au Cameroun en 1896. Ironie du sort pour son pays d'accueil, ce jeune leader intellectuel va devenir un résistant féroce très éclairé et pugnace face à l'injustice. Le conflit entre RD Manga Bell et l'administration allemande commence en 1910. Il est lié à un litige foncier. Engelbert Mveng, poète et historien explique : « L'origine du conflit qui l'opposa à l'administration allemande réside dans le projet d'expropriation, par cette dernière, du plateau de Joss, à Douala dans le but d'y installer définitivement les services officiels du territoire et le quartier résidentiel européen¹³ ». Ce projet piloté par le gouverneur Allemand Théodore Seitz, auquel s'oppose radicalement le King Bell, est appelé *Gross Duala*¹⁴. Maquillé par les autorités allemandes comme étant un plan d'urbanisation et d'asservissement de la ville de Douala, ce projet inique avait pour objectif de créer une polarisation raciale et sociale. RD Manga Bell le qualifie de « projet apartheid¹⁵ », avec raison. Les populations autochtones du plateau Joss allaient vivre séparées des blancs par un espace-frontière ou zone tampon¹⁶. Outre la perspective de ségrégation socio-raciale¹⁷, cette expropriation foncière était

Journal of International Law/Revista quebequense de derecho internacional, 29(1), 2016, p. 132.

¹² Ngamaleu, art. cit., p. 62.

¹³ Mveng, Engelbert, *Histoire du Cameroun*. Tome 2, Yaoundé, CEPER, 1987, p. 98.

¹⁴ Il s'agit de l'orthographe de Douala à cette époque.

¹⁵ Mveng, *ibid.*

¹⁶ « Les Douala, déjà submergés par les Européens sur les rivages du Wouri, sont appelés à déguerpir du plateau Joss où doit s'installer la ville blanche », voir Deutchoua, Xavier Luc, « 8 Août 1914 : le sang de Manga Bell coule sur Douala », *Mutations*, 2006,

<https://www.bonaberi.com/article.php?aid=2521>

¹⁷ « En effet, selon le nouveau plan d'extension et d' "assainissement", les autochtones devaient être relégués à l'arrière du pays où seront aménagés

également une forme d'exploitation économique consistant à dominer et à jouir des richesses du peuple duala. Très avisé et protecteur de son peuple, RD Manga Bell, malgré tous les avantages à lui proposés par les Allemands dans le cadre de ce projet d'expropriation, a refusé de se laisser corrompre¹⁸. Il est resté un roi loyal et défenseur de son peuple qu'il n'a pas voulu trahir. Ce refus de trahir son peuple et son abnégation à résister face à l'Allemagne où il a étudié le droit, l'ont transformé en un ennemi redoutable de la puissance allemande, à éliminer. Les Allemands « vont trouver un moyen de l'inculper en lui faisant un faux procès dont le principal chef d'accusation est "la haute trahison" au Kaiser (Empereur) et au Reichstag (Empire allemand). Ce pseudo motif d'accusation le conduira devant le tribunal puis en prison et enfin il sera pendu le 08 août 1914, en même temps que son fidèle secrétaire Adolf Ngosso Din¹⁹ ».

Le destin tragique du King Bell renforce son héroïsme et son patriotisme. Il a su « défendre la souveraineté territoriale de son Cameroun en demandant aux Allemands de respecter [le Traité germano-douala] »²⁰. Sa loyauté, sa détermination et sa « foi inébranlable²¹ » sont des valeurs héroïques qui caractérisent ce personnage historique. Sa résistance patriotique a inspiré l'écriture de la pièce historico-testimoniale de David Mbanga Eyombwan. Le héros historique devient, sous la plume de l'écrivain, un héros littéraire. Le résistant nationaliste, aux yeux du dramaturge, est entré

pour eux de nouveaux lotissements/quartiers baptisés Neu Bell, Neu Akwa, Neu Deido. Ainsi, les deux espaces (l'espace des natifs et celui des étrangers Blancs) se devaient d'être séparés par un kilomètre de large, une espèce de "No man's land", servant de frontière spatiale, territoriale et sociale. » Voir Ngamaleu, *art. cit.*, p. 65.

¹⁸ « En chef conscient de ses responsabilités envers sa communauté et devant l'Histoire, le king Bell refuse d'entériner, au profit de la satisfaction d'intérêts égoïstes qui lui sont miroités, la violation des droits et de la dignité de son peuple. », Eyombwan, *op. cit.*, quatrième de couverture.

¹⁹ Ngamaleu, Jovensel, « *Ngum a Jemea ou la foi inébranlable de Rudolf Dualla Manga Bell* de David Mbanga Eyombwan : entre devoir de mémoire individuel, tribal et (trans)national », *Souroud* 2, 2019, p. 40.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Deutchoua, *art. cit.*, en ligne.

héroïquement dans l'histoire et son témoignage dramatique posthume permet de perpétuer la mémoire et les valeurs du roi Bell au profit de ses contemporains et de la postérité. En effet, Pour Eyombwan, il n'est pas seulement un héros des Sawa (peuple Duala) mais de toute la nation camerounaise. « Son martyr est un acte fondateur de la conscience nationale et en fait une ''figure de référence'' de [l'] histoire [du Cameroun] – La pièce éponyme, instrument de l'engagement citoyen de l'écrivain, s'ancre certes dans l'histoire de sa tribu mais s'ouvre à l'histoire nationale, en contribuant à l'écriture, à l'archivage de la mémoire collective. C'est avec justesse que son préfacier Nsame Mbongo parle d'un élan « *d'enracinement ouvert* ». Selon lui, Eyombwan, offre un hommage littéraire à RD Manga Bell « sans élévation exclusiviste de son terroir ni abaissement abusifs d'autres régions du pays [car le choix de la] délimitation de la scène historique ne préjuge en rien de la qualité des contributions patriotiques d'autres terroirs ni de la valeur des autres héros et martyrs de la résistance nationale²² ». Cependant, la mémoire de ce personnage historique est-elle bien gérée ou honorée à sa juste valeur par l'État du Cameroun ?

2. Martyrs de la lutte nationaliste et politique mémorielle au Cameroun

La loi n°91/022 du 16 décembre portant réhabilitation de certaines figures de l'histoire du Cameroun²³ dispose en son article premier, alinéas 1 et 2 que :

(1) La présente loi porte réhabilitation de grandes figures de l'histoire du Cameroun, aujourd'hui disparues, qui ont œuvré pour la naissance du sentiment national, l'indépendance ou la

²² *Ibid*, p. 12.

²³ Il s'agit d'un projet de loi du Président de la République du Cameroun. Nous voulons souligner que dans la constitution camerounaise, l'Assemblée nationale vote les lois et le Président de la République les promulgue. Cette loi de 1991 est la mise en place de la politique mémorielle du Président de la République du Cameroun et une réponse politique aux pressants appels du peuple sur la réhabilitation des nationalistes Camerounais.

construction du pays, le rayonnement de son histoire ou de sa culture.

(2) En application des dispositions de l'alinéa (1) ci-dessus, sont réhabilités : M. Ahmadou Ahidjo, Um Nyobé Ruben, Moumié Félix, Ouandié Ernest²⁴.

Ahmadou Ahidjo fut le premier Président de la République du Cameroun. Um Nyobé Ruben, Moumié Félix, Ouandié Ernest sont tous des héros nationalistes de la lutte pour l'indépendance du Cameroun. Seules ces figures ont été réhabilitées par le Président de la République. Elles font partie de la « mémoire collective et mémoire historique²⁵ » du peuple camerounais. La lecture du premier article de cette loi promulguée trente-et-un ans après l'indépendance du pays se focalise sur quelques martyrs de la période coloniale française au Cameroun et ne mentionne pas ceux de la période allemande. On se demande si l'histoire du Cameroun commence après la Première Guerre mondiale, quand le pays, sous la décision de la Société des Nations (SDN), devient un condominium franco-britannique. Le mémoricide²⁶ des figures historiques qui ont marqué la période allemande au Cameroun (Duala Manga Bell, Martin Paul Samba, Ngosso Din²⁷, etc. est aberrant. Cela pousse Marilyn Douala Manga à déclarer que « [Duala Manga Bell] n'est pas un héros national » pour le Cameroun²⁸. Elle clame « le droit à la mémoire²⁹ »

²⁴ Biya, Paul, « Loi n°91/022 du 16 décembre 1991 portant réhabilitation de certaines figures de l'histoire du Cameroun », https://droitcamerounais.info/files/552.12.91-Loi-du-16-decembre-1991_Figures-de-l-histoire.pdf, 1991, p. 1.

²⁵ Halbwachs, Maurice, *La Mémoire collective*, Paris, PUF, 1968, p. 55.

²⁶ Voir Philippe de Villiers, *Mémoricide*, Paris, Fayard, 2024.

²⁷ Ngosso Din et Martin Paul Samba sont deux nationalistes camerounais assassinés le 08 août 1914, le même jour que Duala manga Bell. Loyal secrétaire politique, Ngosso Din était le cousin de Duala Manga Bell. Martin Paul Samba s'est opposé aux travaux forcés infligés aux Camerounais par l'administration coloniale allemande.

²⁸ Edie, Chantal et Ngongue, Zacharie, *Ndàb Cchum : Tell your Story*, Douala, Studio XL Douala, 2023, t. 45 : 07- 45 : 10

²⁹ Leniaud, Jean-Michel, « Le droit à la mémoire, *Le Magazine Littéraire*, 1933, p. 40-47.

de son grand-père, ce martyr qui est l'un des premiers Camerounais à verser son sang pour la liberté et la dignité du peuple camerounais. On pourrait dire que bien d'autres nationalistes ont fait pareil. Cependant, comment comprendre une telle « amnésie³⁰ » qui s'apparente à une mémoire sélective sur un pan important de l'histoire de son pays ? Perçue dans une perspective postcoloniale, la « contrainte silencieuse de l'autorité³¹ » témoignerait d'une volonté du pouvoir exécutif camerounais de mettre en avant la France³² dans « la mémoire collective³³ » des Camerounais. Cette politique mémorielle sélective travaille ainsi à couper le peuple camerounais de certains épisodes de son histoire et des valeurs pionnières du nationalisme sous l'ère allemande qui ont inspiré d'autres nationalistes indépendantistes. Etienne Segnou s'est intéressé « au processus par lequel a été organisée [cette] amnésie collective³⁴ ». Son préfacier, l'historien camerounais Emmanuel Tchumtchoua souligne qu'il y a une « sorte de résurgence d'un passé dont on a organisé l'oubli³⁵ ». Il parle aussi de « mémoire fragmentée, ankylosée par les logiques du pouvoir³⁶ ».

La princesse Marilyn Douala Manga Bell, à propos de la mémoire de son grand-père RD Manga Bell, exprime dans le film-documentaire de Chantal Edie et Zacharie Ngnogue son dépit face à l'État qui s'oppose à son initiative de restauration mémorielle de cette figure emblématique au niveau familial, communautaire et national. Elle souligne :

[S]'il devait y avoir restitution, ce serait la restitution de ses attributs de roi, de chef d'une communauté. Et une réhabilitation

³⁰ Candau, Joël, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, PUF, QSJ, 1996.

³¹ Ricœur, Paul, *La Mémoires, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 50.

³² Le Cameroun devient un territoire confié à la France et à l'Angleterre pour une administration conjointe (condominium), après l'échec de l'Allemagne à la fin du premier conflit mondial, en 1918.

³³ Halbwachs, *op. cit.*

³⁴ Segnou, Etienne, *Le Nationalisme camerounais. Histoire des luttes de libération nationale au Cameroun (1840-1971)*, Préface d'Emmanuel Tchumtchoua, Paris, L'Harmattan, 2020, p. 21.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

pure et dure parce que jusqu'à maintenant ici même au Cameroun il n'est pas un héros national. On a essayé de faire des événements... on a même travaillé... Je vais reprendre le combat, d'une structure en hommage à Duala Manga Bell, à ce combat qu'il a mené. [L]orsque j'avais entamé ce combat, il y a quelques années du vivant de mon père et de mon mari, il nous a été opposé : « mais prouvez-nous que Duala Manga Bell est un héros³⁷ ».

Marilyn Douala Manga Bell parle de « restitution », de « réhabilitation pure et dure », du « combat » face aux pouvoirs publics pour mettre sur pied « une structure en hommage à Duala Manga Bell » dans l'objectif de restaurer sa mémoire et d'honorer « ce combat qu'il a mené » de son vivant face à la domination allemande. Il va sans dire que la posture mémorielle de la petite-fille de RD Manga est légitime, engagée et engageante. Il faut percevoir dans son combat mémoriel des enjeux au-delà du prisme individuel, filial ou communautaire : le legs nationaliste de RD Manga ne se limite pas à l'échelle familiale ou tribale, il a mené une résistance anticoloniale qui l'érige parmi les pionniers du nationalisme camerounais.

En effet, le refus radical de RD Manga Bell de s'allier aux colons Allemands dans le projet d'expropriation des terres des duala malgré l'éducation de qualité qu'il a reçue grâce à cette puissance, a permis de lever le voile sur les abus et les travers du protectorat allemand au Cameroun. Son sacrifice suprême pour la liberté et la dignité de son pays a servi de boussole à Um Nyobè, Moumié et d'autres Camerounais qui ont par le même zèle nationaliste parachevé son combat pour un Cameroun libre et indépendant. L'acte sacrificiel de ce héros qui participe au « rayonnement de l'histoire³⁸ » du pays mérite sans aucune contestation, d'être célébré par l'État du Cameroun. Le chef de l'État³⁹ devrait aussi réhabiliter Ngosso Din,

³⁷ Edie, Chantal et Ngnogue, Zacharie, *doc. cit.*, t. 44 : 54 - 45 : 40

³⁸ Biya, *ibid.*

³⁹ Le Chef de L'État, dans sa politique mémorielle et de réhabilitation devrait au préalable faire un recensement des martyrs camerounais par la mise sur pied d'un comité d'historiens afin d'éviter les récriminations comme celles de MD Manga Bell car, nombre de martyrs ont précédé ceux cités dans la loi de 1991.

allié de RD Manga avec qui il périt ce 8 août 1914, ainsi que Martin Paul Samba, mort aussi le même jour de tragédie.

Un autre aspect prégnant qui met en relief l'oubli du gouvernement camerounais à l'égard des héros nationalistes de l'ère allemande est contenu dans l'article 4 de la loi de 1991 qui dispose que : « Sur proposition du gouvernement ou de l'Assemblée Nationale, le bénéfice des dispositions de la présente loi peut être étendu à d'autres personnes répondant aux critères énoncés à l'article 1^{er} ci-dessus. » L'intention de cet article est à interroger quand on sait que le Président de la République est entouré d'experts et historiens de haut vol. Alors, nous pensons que l'État camerounais doit avoir une politique mémorielle équitable, non sélective, non exclusive, fédératrice et cohérente afin d'éviter des interprétations qui pourraient à la fois ternir son image et mettre à mal l'identité et l'unité nationales.

Conclusion

Toute perspective exclusive dans la construction de la mémoire historique d'un peuple ou d'une nation crée inéluctablement des frustrations susceptibles de déstabiliser la conscience nationale, gage du vivre-ensemble. La mémoire sélective du Président de la République du Cameroun ainsi que du législateur camerounais dans ce chantier mémoriel est par conséquent une source de récrimination de la part des descendants des martyrs oubliés. En tant que concepteur de la politique de la nation, Paul Biya par la loi de 1991 effectue un mémoricide (in)volontaire à l'endroit de bien des martyrs nationalistes en particulier et du peuple camerounais en général. Loin de prôner une compénétration mémorielle, outil de cohésion et de ferveur nationale, la réhabilitation à géométrie variable du décret présidentiel induit une compétition mémorielle qui est improductive pour le peuple camerounais. Une politique mémorielle inclusive, impartiale et fidèle qui épouse l'histoire de la nation camerounaise dans sa globalité doit être davantage mise en œuvre pour réparer cette injustice mémorielle envers certains martyrs, en l'occurrence RD Manga Bell.

Bibliographie

- Biya, Paul, « Loi n°91/022 du 16 décembre 1991 portant réhabilitation de certaines figures de l'histoire du Cameroun », https://droitcamerounais.info/files/552.12.91-Loi-du-16-decembre-1991_Figures-de-l-histoire.pdf, 1991.
- Candau, Joël, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, PUF, QSJ, 1996.
- Deutchoua, Xavier Luc, « 8 Août 1914 : le sang de Manga Bell coule sur Douala », *Mutations*, 2006, <https://www.bonaberi.com/article.php?aid=2521>
- Edie, Chantal et Ngnogue, Zacharie, *Ndàb Cchum : Tell your Story*, Douala, Studio XL Douala, 2023.
- Eyombwan Mbanga, David, *Ngum a Jemea. La foi inébranlable de Rudolf Dualla Manga Bell*. Yaoundé/Douala, PUCAC & CICD, 2017.
- Halbwachs, Maurice, *La Mémoire collective*, Paris, PUF, 1968.
- Leniaud, Jean-Michel, « Le droit à la mémoire, *Le Magazine Littéraire*, 1933, p. 40-47.
- Mveng, Engelbert, *Histoire du Cameroun. Tome 2*, Yaoundé, CEPER, 1987.
- Ngamaleu, Jovensel, « Le héros de l'histoire et le témoin posthume ou deux modèles d'engagement patriotique : une lecture de *Ngum a Jemea ou la foi inébranlable de Rudolf Dualla Manga Bell* de David Mbanga Eyombwan », in Albert Jiatsa Jokeng, Carole Njiomouo Langa et Daniel Houli, *Littératures camerounaises : devoirs de mémoire et politiques du pardon*, Paris, L'Harmattan, 2020.
- Ngamaleu, Jovensel, « *Ngum a Jemea ou la foi inébranlable de Rudolf Dualla Manga Bell* de David Mbanga Eyombwan : entre devoir de mémoire individuel, tribal et (trans)national », *Souroud 2*, 2019, p. 39-48.
- Pilvar, Olivier, « Mémoire, médiatisation et construction des identités », *Études Caribéennes*, 2006, <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.390>
- Ricœur, Paul, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.
- Sandjè Ngando, Rodrigue, « Le *Traité germano-douala* du 12 juillet 1884 : étude contemporaine sur la formation des contrats dans l'ordre juridique intemporel. » *Revue québécoise de droit*

international/Quebec Journal of International Law/Revista quebequense de derecho internacional, 29(1), 2016, p. 131–159, <https://doi.org/10.7202/1045113ar>.

Schuermann, Sarah (site web), *Black Central Europe*, <https://blackcentraleurope.com/>

Segnou, Etienne, *Le nationalisme camerounais. Histoire des luttes de libération nationale au Cameroun (1840-1971)*, Préface d'Emmanuel Tchumtchoua, Paris, L'Harmattan, 2020.

Sophie, Eva, « Véronique Tadjó : "La littérature a cette faculté de créer un espace de mémoire" », *Jeune Afrique*, 2017, <https://www.jeuneafrique.com/662928/culture/veronique-tadjo-la-litterature-a-cette-faculte-de-creer-un-espace-de-memoire/moire>.

Philippe de Villiers, *Mémoricide*, Paris, Fayard, 2024.